



Assemblée générale

Distr. générale
29 août 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 21 e) de l'ordre du jour provisoire*

Mondialisation et interdépendance : migrations internationales et développement

Compte rendu des auditions informelles interactives de l'Assemblée générale avec des représentants d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile et du secteur privé faisant suite à la résolution [67/219](#)

Note du Président de l'Assemblée générale

I. Introduction

1. Les auditions informelles interactives de l'Assemblée générale avec des représentants d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile et du secteur privé se sont tenues le 15 juillet 2013, conformément à la résolution [67/219](#) de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 2012.

2. Les auditions étaient organisées par le Président de l'Assemblée générale, en consultation avec les États Membres et des représentants d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, d'organisations de la société civile et du secteur privé. Elles s'inscrivaient dans le cadre des préparatifs du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement qui doit se tenir au Siège de l'Organisation des Nations Unies au cours de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, les 3 et 4 octobre 2013.

3. Le Président de l'Assemblée générale a créé une équipe spéciale composée de représentants d'organisations non gouvernementales, de réseaux de la société civile et du secteur privé, qui était chargée de lui fournir des avis sur la préparation des auditions. Conformément à la résolution [67/219](#), la participation d'organisations de la société civile aux auditions informelles s'appuyait sur les recommandations formulées par le Secrétaire général au regard de leur domaine de compétence et de leur travail dans le domaine des migrations internationales et du développement. La

* [A/68/150](#).



proposition de liste d'organisations de la société civile participantes a ensuite été examinée par les États Membres suivant la procédure d'approbation tacite.

4. Ont participé aux auditions plus de 300 représentants d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, d'organisations de la société civile non dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et du secteur privé, quelque 80 États Membres et de nombreux représentants d'organisations internationales.

5. Le principal objectif des auditions, qui est également le thème général du dialogue de haut niveau de 2013, était de définir des mesures concrètes permettant de renforcer la cohérence et la coopération à tous les niveaux, en vue d'optimiser les avantages des migrations internationales pour les migrants comme pour les pays et leurs liens importants avec le développement, tout en réduisant les répercussions négatives.

6. Le Président de l'Assemblée générale et le Vice-Secrétaire général ont fait des déclarations liminaires, qui ont été suivies d'un débat général, de quatre débats thématiques et de présentations faites par de jeunes migrants. Les participants au débat général ont fait le point sur les progrès accomplis par la société civile dans l'examen de la question des migrations mondiales depuis le premier dialogue de haut niveau tenu en 2006, ont exposé leurs attentes à l'égard du prochain dialogue de haut niveau et ont présenté des recommandations pour y donner suite. Peter Sutherland, Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement, a participé au débat général en qualité d'intervenant. Les thèmes des quatre débats, qui reflétaient les thèmes des tables rondes du dialogue de haut niveau de 2013, étaient les suivants : travail et mobilité des migrants; droits et protection des migrants; développement humain et rôle de la diaspora; et gouvernance et partenariats dans le domaine des migrations. À la fin des auditions, le rapporteur a présenté les principales conclusions et recommandations et un représentant du Bureau du Président de l'Assemblée générale a fait une déclaration finale. Le programme des auditions figure en annexe.

II. Principales constatations

7. **Les auditions ont témoigné de la volonté commune des États Membres, des observateurs, des États observateurs, des organisations non gouvernementales, de la société civile et du secteur privé d'accomplir des progrès tangibles lors du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement qui se tiendra en 2013. Les participants ont souligné que, depuis la tenue du premier Dialogue de haut niveau en 2006, les États Membres, la société civile et les organisations internationales avaient tenu des débats constructifs et partagé leur expérience et leurs bonnes pratiques en matière de migrations internationales et de développement, promouvant ainsi l'entente et la confiance. Le moment était venu de transformer le Dialogue en un programme orienté vers l'action qui comporte des recommandations concrètes pour le mettre en œuvre et y donner suite.**

8. **Les représentants de la société civile ont présenté un programme d'action quinquennal en huit points et ont proposé de s'associer aux États Membres pour élaborer un plan d'action comportant des indicateurs et des objectifs qui**

puisse être approuvé lors du Dialogue de haut niveau et mis en œuvre dans le cadre de processus intergouvernementaux.

9. Les participants ont souligné la nécessité d'adopter une démarche globale en matière de migrations et de développement qui soit fondée sur les droits et centrée sur les migrants et qui tienne compte de la problématique hommes-femmes. Les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous les migrants, qu'ils soient en situation régulière ou irrégulière, devaient être respectés pour tirer le meilleur parti des avantages qu'offraient les migrations. Les gouvernements devaient faire en sorte que les migrations aient lieu dans des conditions sûres, légales et humaines. La vulnérabilité des enfants, des jeunes, des femmes, des personnes handicapées et des migrants en situation irrégulière a été soulignée. Dans le domaine des migrations, une démarche fondée sur les droits de l'homme implique de fournir à tous les migrants un accès égal aux services publics tels que l'éducation, les soins de santé, le logement, la sécurité sociale et la justice, ainsi que de leur accorder un salaire égal et le droit de s'affilier à des syndicats.

10. Les intervenants ont constaté que la plupart des migrants qui franchissaient les frontières internationales étaient à la recherche d'un travail décent et d'une vie meilleure ou plus sûre. Ils ont instamment prié les gouvernements de ratifier et de mettre en œuvre les principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et au droit du travail, en particulier ceux protégeant les travailleurs migrants et leur famille.

11. Pour réduire le coût économique et humain des migrations, les participants ont souligné la nécessité d'améliorer les cadres réglementaires de recrutement de la main-d'œuvre. Ils ont préconisé en particulier d'élaborer et de mettre en œuvre des normes de recrutement visant à homologuer, surveiller et sanctionner les agences de recrutement et à faire payer aux employeurs le recrutement de travailleurs. Les programmes de formation et d'évaluation des compétences des candidats à l'émigration avant leur départ pour l'étranger ont été considérés comme bénéfiques pour les travailleurs et les employeurs.

12. Les gouvernements ont été priés d'offrir à tous les citoyens la possibilité d'avoir des sources de revenus durables dans leur pays. Si elles disposaient d'un travail décent et de conditions de vie adéquates dans leur pays d'origine, les populations migreraient par choix et non par nécessité.

13. Les récentes crises politiques et environnementales avaient mis en évidence les difficultés des migrants et de leur famille qui vivaient dans des conditions humanitaires désastreuses. S'il était vrai que ces victimes devaient être aidées et protégées et qu'il fallait répondre en priorité à leurs besoins, il était également important d'élaborer un cadre général pour définir et garantir à long terme les droits des migrants qui se trouvaient dans de telles situations. Ce cadre devrait englober les principes de non-discrimination, de non-refoulement et d'unité familiale, et comporter des normes et des pratiques efficaces en ce qui concerne les flux migratoires diversifiés. Les participants issus de la société civile ont recommandé que ce cadre couvre également les migrants qui ont été victimes de violences et de traumatismes dans les pays de transit ainsi que les migrants qui se trouvaient dans des situations de crise dues à de graves conflits ou à des catastrophes naturelles.

14. Les participants ont mis en évidence les retombées positives que les migrations internationales pouvaient avoir sur le développement des pays d'origine et de destination. Compte tenu du fait que les migrants et les membres de la diaspora jouaient un rôle important en envoyant des fonds dans leur pays d'origine, en transmettant des connaissances et des informations et en diffusant des idées, attitudes et comportements nouveaux, ils devraient être considérés comme des partenaires du développement. Les États Membres ont été priés d'associer les membres de la diaspora à leur programme de développement. Parmi les mesures concrètes visant à renforcer le rôle des communautés d'expatriés, il a été proposé de leur accorder la double nationalité et le droit de vote et de garantir la transférabilité des prestations sociales, notamment des retraites, ainsi que la reconnaissance mutuelle des diplômes, qualifications et compétences.

15. Les participants ont souligné qu'il fallait réunir des données récentes, fiables et facilement accessibles et mener des analyses afin d'élaborer des politiques fondées sur l'observation des faits et de promouvoir un débat public éclairé. Le dialogue de haut niveau représentait une occasion unique de lancer un plan de renforcement durable des capacités afin d'aider les pays à améliorer la collecte et l'utilisation de données relatives aux migrations.

16. Les participants se sont accordés à considérer que les migrations, en tant que moteur du développement mondial, devraient être intégrées au programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015. Dans le cadre du programme plus large de développement durable, des cibles et des indicateurs spécifiques devraient être définis pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de mesures destinées à optimiser les avantages des migrations et à relever les défis qu'elles engendrent.

17. Les participants ont largement admis que la coopération, les partenariats et la cohérence devaient être renforcés à tous les niveaux, notamment entre les États Membres, la société civile, le secteur privé, les migrants et les organisations internationales. Le Forum mondial sur la migration et le développement, lancé à l'initiative des États Membres de l'ONU, est devenu une instance essentielle pour examiner les politiques, les difficultés et les possibilités liées aux migrations et engager un dialogue avec toutes les parties prenantes. Les participants ont recommandé de renforcer la cohérence interinstitutions en matière de migrations, notamment par l'intermédiaire du Groupe mondial sur la migration. Ils se sont accordés à dire que la question des migrants, des migrations et de leur gouvernance à l'échelle mondiale devrait être solidement ancrée dans le programme d'action de l'ONU et dans les programmes de travail des organismes des Nations Unies. Les représentants de la société civile ont recommandé d'instaurer un dialogue régulier et orienté vers l'action entre les États Membres, la société civile, le secteur privé et les membres du Groupe mondial sur la migration.

III. Séance inaugurale

18. Le Président de l'Assemblée générale a ouvert les débats en accueillant les représentants des organisations non gouvernementales, de la société civile, du secteur privé, des organisations patronales et des syndicats, des réseaux des

diasporas, des groupes de défense d'intérêts et des chercheurs. Il a remercié le comité directeur composé de représentants de la société civile d'avoir œuvré sans relâche pour préparer les auditions et d'avoir proposé une liste de points à aborder qui ressemblait fortement à celle du dialogue de haut niveau.

19. Le Vice-Secrétaire général a noté que les migrations étaient l'une des rares constantes de l'histoire de l'humanité et qu'elles touchaient tous les pays. Les migrations avaient atteint un niveau sans précédent et leur volume, leur ampleur, leur complexité et leur incidence ne cessaient de croître. Les migrations au sein du monde du Sud étaient presque aussi courantes que les migrations du Sud vers le Nord, ce qui offrait des possibilités mais présentait aussi des difficultés pour le développement à l'échelle mondiale. Même si la plupart des migrants traversaient les frontières internationales à la recherche d'un meilleur emploi ou d'un meilleur accès à l'éducation, beaucoup étaient également contraints de migrer en raison de la pauvreté, de la violence, de conflits ou de catastrophes naturelles.

20. De nombreux migrants étaient victimes de la traite et du trafic illicite d'êtres humains, subissaient la discrimination, la xénophobie et le racisme, étaient soumis à des conditions de travail inhumaines ou n'avaient pas accès à des soins de santé, une éducation et un logement adaptés. Les migrations constituaient à la fois un défi et une chance pour la communauté internationale, et une action mondiale était nécessaire pour tirer parti de leurs avantages et limiter leurs incidences négatives. Les intervenants ont recommandé d'adopter un programme mondial en matière de migrations internationales, qui soit cohérent, axé sur l'être humain, fondé sur les droits et sur des faits, orienté vers l'action et basé sur le dialogue et la coopération aux niveaux mondial, régional, bilatéral, national et local.

21. Le Président de l'Assemblée générale et le Vice-Secrétaire général ont tous deux souligné le rôle capital des organisations non gouvernementales, de la société civile et du secteur privé qui travaillaient quotidiennement avec les migrants. L'avis des migrants était également important et devait être pris en compte dans l'élaboration des politiques. En outre, la société civile contribuait pour beaucoup à dissiper les préjugés et les stéréotypes à l'égard des migrants.

22. Il était essentiel de nouer de solides partenariats, notamment avec la société civile, pour renforcer les avantages des migrations et améliorer la situation des migrants. Les contributions, les perspectives et l'expérience de la société civile constituaient un apport précieux au dialogue de haut niveau et donnaient notamment au débat un visage plus humain.

23. Sur la lancée de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012, le dialogue de haut niveau de 2013 offrait la possibilité de définir des moyens d'intégrer les migrations dans les politiques et plans de développement nationaux et dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015. En effet, le programme d'action en huit points de la société civile recommandait que les migrants et les migrations soient pris en compte dans le programme de développement pour l'après-2015. Le Président de l'Assemblée générale et le Vice-Secrétaire général ont tous deux prié les organisations de la société civile de coopérer étroitement avec leurs gouvernements afin qu'ils mettent clairement l'accent sur cette question lors du dialogue de haut niveau.

IV. Débat général

24. Les participants au débat général ont fait le point sur les progrès accomplis dans l'examen de la question des migrations mondiales depuis le premier dialogue de haut niveau. Ils ont également exposé leurs attentes à l'égard du prochain dialogue de haut niveau et de la suite à lui donner. Les représentants de la société civile ont estimé que le premier dialogue de haut niveau avait inauguré une ère de relations constructives entre les organisations de la société civile, le secteur privé et les gouvernements. Le moment était néanmoins venu d'avancer vers un « dialogue transformateur » comportant des recommandations concrètes pour le mettre en œuvre et y donner suite.

25. Le programme d'action quinquennal en huit points a été élaboré lors de la réunion du Forum mondial sur la migration et le développement et du Forum social mondial des migrations, respectivement tenus à Maurice et aux Philippines en 2012, et précisé au cours d'une série de consultations régionales, thématiques et nationales de la société civile qui ont été organisées entre mai et juillet 2013. S'appuyant sur ce programme en huit points, les représentants de la société civile se sont déclarés disposés à collaborer avec les États Membres à l'élaboration d'un programme d'action qui serait adopté lors du dialogue de haut niveau. La mise en œuvre de ce programme pourrait être examinée lors de futures réunions intergouvernementales, notamment celles du Forum mondial.

26. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement a rappelé que, si la contribution de la société civile n'avait été que partiellement reconnue lors du premier Dialogue de haut niveau en 2006, la société civile était devenue un partenaire solide et précieux à la veille de la tenue du deuxième dialogue. Il s'est déclaré satisfait du programme en huit points, pratique et ciblé, qui abordait des problèmes concrets et comportait des recommandations concrètes aux fins de sa mise en œuvre. Il a dit espérer que la société civile apporterait une contribution significative au prochain dialogue de haut niveau, notamment en aidant à définir des priorités pour la prochaine décennie sur lesquelles toutes les parties prenantes pourraient s'accorder.

V. Thème 1 : Le travail et la mobilité des migrants

A. Migration des travailleurs et droits de l'homme

27. Les représentants des travailleurs et du patronat ont souligné que, malgré la mondialisation croissante de la production et des marchés du travail, qui nourrissait les mouvements internationaux de personnes, les travailleurs migrants et leur famille restaient exposés à des risques d'abus et d'exploitation dans les secteurs de l'emploi formel et informel. Compte tenu de la responsabilité qui leur incombe de veiller à la protection, à la promotion et au respect des droits de l'homme pour tous les migrants, qu'ils soient en situation régulière ou irrégulière, les gouvernements ont été priés de ratifier et d'appliquer les principaux instruments internationaux en matière de droits de l'homme et de droit du travail, en particulier ceux consacrés à la protection des travailleurs migrants, notamment la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, de 1990, ainsi que diverses conventions et dispositions adoptées par

l'Organisation internationale du Travail (OIT). Le dialogue de haut niveau de 2013 devrait réaffirmer le rôle directeur de l'ONU, et plus particulièrement de l'OIT, dans la défense des droits des travailleurs migrants.

B. Migration des travailleurs et travail décent

28. Si le fait de migrer dans un autre pays était une expérience positive pour des millions de travailleurs migrants et leur famille, beaucoup vivaient et travaillaient dans des conditions difficiles. De nombreux migrants recevaient de bas salaires et travaillaient dans des conditions dangereuses, sans protection sociale, privés du droit à la liberté d'association et des droits des travailleurs, en butte à la discrimination et à la xénophobie. Les programmes de migration circulaire, qui ont souvent restreint les droits des migrants et de leur famille, devraient être remplacés par des politiques migratoires axées sur le regroupement familial et offrant des possibilités de naturalisation. Les participants ont défendu le principe d'un travail décent pour tous dans le respect de la liberté, de l'équité, de la sécurité et de la dignité humaine, tant dans le pays d'origine qu'à l'étranger.

29. Plutôt que de se concentrer uniquement sur les stratégies de gestion des migrations, le dialogue de haut niveau devrait favoriser la formulation de stratégies nationales de développement visant à éliminer la pauvreté et les autres causes profondes à l'origine des migrations internationales. Il faudrait consolider les marchés du travail à l'échelle nationale afin de permettre à tout un chacun de trouver un emploi décent et de vivre dans des conditions acceptables dans son pays d'origine, et ainsi promouvoir le droit à ne pas migrer. En somme, faire de la migration un choix plutôt qu'une nécessité, car si ce phénomène pouvait contribuer à des avancées en matière de développement humain, il ne saurait se substituer aux politiques nationales de développement.

C. Recrutement éthique et responsable des travailleurs migrants

30. En réduisant les coûts associés à la migration de main-d'œuvre, on pouvait en augmenter considérablement les bénéfices, en particulier pour les travailleurs migrants et leur famille. À cet égard, les participants ont recommandé d'établir des réglementations plus strictes dans le secteur du recrutement et de lutter contre les abus. Ils ont prié les États Membres : a) d'instaurer un code de conduite conforme aux normes de l'OIT pour le recrutement des travailleurs; b) de resserrer les critères d'homologation des agences de recrutement; c) d'imposer des amendes et des sanctions à celles qui enfreindraient les règles et le code de conduite; et d) de mettre en œuvre des systèmes d'évaluation par les utilisateurs et de contrôle de ces agences. Le coût de leurs services devrait, en outre, être pris en charge par les employeurs plutôt que par les travailleurs migrants.

31. Lors du débat qui a suivi, certains États Membres ont donné des exemples de mesures qu'ils avaient prises pour réglementer le secteur du recrutement, et ont sollicité l'aide de la société civile dans cette tâche urgente. Ils ont reconnu les mérites des programmes de formation et d'évaluation des compétences des candidats à l'émigration avant leur départ pour l'étranger, qui permettraient de réduire les coûts sociaux et financiers liés à la migration de travailleurs. On pourrait par ailleurs optimiser les avantages qu'offrent les migrations en garantissant la

transférabilité des prestations de sécurité sociale et des autres droits acquis et en permettant aux travailleurs migrants d'obtenir la double nationalité.

VI. Thème 2 : Les droits et la protection des migrants

A. Ratification des instruments des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme

32. Les participants ont fait remarquer qu'il existait un lien étroit entre droits de l'homme, développement et migrations internationales et que, pour tirer le meilleur parti de ces dernières, il était essentiel de respecter les droits fondamentaux et les libertés premières de tous les migrants, qu'ils soient en situation régulière ou pas. Il appartenait aux gouvernements d'assurer que les migrations se déroulent en toute sécurité, en bon ordre et dans des conditions humaines.

33. Relativement peu d'États Membres ayant entériné les instruments relatifs aux droits de l'homme qui s'appliquent aux migrations, les participants les ont de nouveau exhortés à ratifier et mettre en œuvre les engagements fondamentaux en la matière, notamment la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, rappelant que les enfants, les femmes et les personnes handicapées qui franchissaient les frontières internationales, tout comme les migrants en situation irrégulière, étaient particulièrement exposés à la violence, à l'exploitation et aux abus.

34. Le trafic de migrants et la traite d'êtres humains touchant la quasi-totalité des pays, les gouvernements devraient redoubler d'efforts pour lutter contre ces formes de criminalité transnationale et porter assistance aux victimes en leur offrant l'accès à des services, à la justice et à une protection contre le refoulement.

35. Insistant sur la nécessité de lutter contre la xénophobie et les attaques rhétoriques à l'encontre des migrants, plusieurs intervenants ont appelé l'ensemble des parties prenantes à sensibiliser davantage le public aux apports des migrants dans leur pays d'origine et de destination ainsi qu'à leurs difficultés, leur parcours personnel, leurs droits et leurs responsabilités.

B. Femmes et enfants migrants

36. Les participants ont fait remarquer que si l'expérience de la migration pouvait être, pour certains, source d'autonomisation, les femmes et les jeunes migrants étaient particulièrement exposés à la violence, à l'exploitation et aux abus et n'avaient souvent pas accès à des services de base tels que l'éducation, le logement, la justice et les soins médicaux, y compris les services de santé procréative et sexuelle. Une démarche axée sur les droits fondamentaux en matière de migration supposait que tous les migrants puissent avoir accès à ces services sur un pied d'égalité, qu'ils soient en situation régulière ou pas.

37. Il a été instamment demandé aux États Membres de veiller à ce que les enfants migrants jouissent de la protection et des droits garantis par la Convention relative aux droits de l'enfant et de mettre un terme à la pratique répandue qui consiste à les placer en rétention. Les épouses et les enfants de migrants internationaux restés dans le pays d'origine devaient continuer à accéder dans des conditions d'égalité

aux services publics, aux droits, à la protection et à l'aide sociale, même si leur conjoint ou père vivait à l'étranger, et bénéficier des programmes nationaux de développement.

C. Migrants en détresse, en transit ou dans une situation de crise

38. Les crises récentes ayant attiré l'attention sur le sort des travailleurs migrants aux prises avec des conditions désastreuses, il fallait orienter en priorité l'assistance et la protection vers leurs besoins et combler les insuffisances en la matière, en particulier pour les femmes et les enfants.

39. Les participants ont préconisé la création d'un cadre général visant à définir et à garantir les droits des personnes ayant migré à cause d'une crise humanitaire ou ayant souffert de traumatismes pendant leur transit. Ils ont également demandé que l'on précise les rôles et les responsabilités des gouvernements, du secteur privé et de la communauté internationale en la matière. Certains participants ont remarqué qu'il faudrait étendre ce cadre aux migrants contraints au travail forcé, bloqués en transit ou sans ressources, et y intégrer les principes de non-discrimination, de non-refoulement et d'unité familiale ainsi que des normes et des pratiques efficaces en matière de flux migratoires diversifiés.

40. Les gouvernements ont été priés d'améliorer la gestion de leurs frontières et de former leurs gardes frontière de façon à apporter des réponses adaptées au problème des migrants en situation de transit ou de crise. La rétention administrative ne devrait être qu'une mesure de dernier ressort et les intéressés devraient avoir accès à une justice efficace. Les participants ont également appelé les États Membres à élargir les possibilités de migration légale, notamment pour les travailleurs non qualifiés, plutôt que de miser uniquement sur la sécurité des frontières et la déterritorialisation des contrôles migratoires. Plusieurs d'entre eux ont recommandé d'établir une distinction nette entre les agences fournissant des services aux migrants et celles chargées de la répression des infractions et de la sécurisation des frontières. S'attaquer à la pauvreté et aux causes profondes de la migration permettrait, en outre, de réduire le nombre de passages irréguliers aux frontières et le trafic de migrants.

41. Les participants ont préconisé de mettre en place des mécanismes de coopération régionale, notamment des cadres de consultation, afin d'examiner la question des migrants en situation de crise ou de transit. À l'issue du dialogue de haut niveau de 2013, il faudrait créer un groupe multipartite sur les migrants en situation de détresse, composé de représentants des États Membres, des organisations internationales et de la société civile ainsi que du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants, dont la tâche principale serait de dresser un inventaire, des directives, des pratiques et des documents juridiques pertinents afin d'identifier les insuffisances en matière de protection et d'assistance aux migrants vulnérables. Qui plus est, un groupe de travail de la société civile pourrait assurer la liaison entre les organisations de la société civile et le groupe multipartite.

42. Les représentants des États Membres et des organisations internationales ont rendu hommage au travail mené par les organisations de la société civile pour répondre aux besoins des migrants dans des situations de crise, notamment lors des événements survenus récemment en Libye et en République arabe syrienne, et les

ont priées de poursuivre leur mission essentielle. Certains intervenants ont appelé l'attention sur l'initiative du Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement visant à améliorer le sort des migrants touchés par des guerres civiles ou d'autres catastrophes, qu'elles soient causées par l'homme ou naturelles. À l'heure de faire avancer cette initiative, les États Membres ont été priés d'accorder une importance toute particulière à la préparation pour faire face aux éventualités, à la protection et à la coordination.

43. D'aucuns ont fait observer qu'il existait déjà plusieurs cadres relatifs aux pratiques efficaces en matière de protection, notamment le plan d'action en 10 points pour la protection des réfugiés et les mouvements migratoires mixtes, élaboré par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Cadre opérationnel en cas de crise migratoire, mis en place par l'Organisation internationale pour les migrations et les cadres d'action internationaux pour l'application des protocoles relatifs au trafic illicite de migrants et à la traite d'êtres humains se rapportant à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, établis sous l'impulsion de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Les gouvernements, la société civile et la communauté internationale ont été encouragés à collaborer davantage à la mise en œuvre de ces initiatives. Il faudrait en outre suspendre les activités coercitives à l'encontre des migrants dans une situation de crise ou en transit.

VII. Le point de vue des jeunes

44. Trois jeunes migrants sont revenus sur leur parcours pour rappeler qu'il importe d'adopter une démarche en matière de migrations internationales et de développement qui soit axée sur les droits. Les migrants étaient des êtres humains avec des familles qui nourrissaient des espoirs et des rêves et avaient des droits intrinsèques que les gouvernements se devaient de respecter, protéger et promouvoir. Migrant dans un pays étranger ou citoyen dans son pays d'origine, tout être humain avait des droits civils, politiques, économiques, culturels et sociaux qui devaient être protégés. Les enfants et les adolescents étaient particulièrement exposés à la violence, à l'exploitation et aux abus. Les jeunes non accompagnés, laissés pour compte ou en situation irrégulière, étaient souvent placés en rétention, expulsés et privés de leurs droits fondamentaux et de l'accès aux services de base.

45. Soulignant que la migration devait être un choix et non une nécessité, les jeunes migrants ont exhorté les États à créer des conditions qui permettent à chacun de trouver un mode de subsistance durable dans leur propre pays. Rappelant leur propre expérience, ils ont insisté sur le fait que les migrants contribuaient au développement et qu'ils ne devaient pas être considérés comme une menace, mais comme des êtres humains à la recherche d'une vie meilleure qui apportaient une contribution tant à leur pays d'origine qu'à leur pays de destination. En prévision du dialogue de haut niveau de 2013 et des prochains débats sur le phénomène des migrations à l'échelle mondiale, tous les intervenants ont souligné qu'il importait d'ouvrir ces réunions aux migrants. Leurs voix devaient être entendues pour rappeler aux délégations la dimension humaine de la question et ancrer le débat dans la réalité sur le terrain.

VIII. Thème 3 : Développement humain et rôle de la diaspora

A. Migrants et diaspora : partenaires mondiaux de développement

46. Les invités ont affirmé qu'il était possible de renforcer la contribution des membres de la diaspora au développement dans leur pays et à l'étranger. Les membres de la diaspora servaient de courroie de transmission du savoir et d'informations, entretenaient leurs collectivités d'origine grâce à leurs envois et intervenaient dans le monde des affaires ou de la philanthropie. Compte tenu de ces contributions et d'autres, les décideurs politiques devraient mettre au point des politiques et des programmes pour susciter la solidarité de la diaspora.

47. Les migrants et les membres de la diaspora étaient d'autant mieux à même d'aider leur pays d'origine qu'ils étaient bien intégrés dans leur pays d'accueil. Plusieurs participants ont estimé qu'il fallait voir dans la diaspora un partenaire de développement à part entière. Pour que ce partenariat prospère, les institutions devaient mesurer, reconnaître, valoriser la contribution des migrants et des membres de la diaspora, les soutenir et travailler en pleine collaboration avec eux pour atteindre des objectifs tangibles et concrets dans le sens d'un meilleur développement humain.

48. Les orateurs ont répété que les droits de l'homme et le développement étaient étroitement liés et qu'il était indispensable de respecter les libertés et droits fondamentaux de tous les migrants si l'on voulait tirer parti des migrations. Les migrants en situation irrégulière étaient peu enclins à adhérer à des organisations de la diaspora. Les invités ont donc exhorté les États Membres à appuyer les organisations de la diaspora quel que soit le statut migratoire de leurs membres. En prenant des mesures concrètes comme l'octroi de la double nationalité et du droit de vote, la conservabilité des prestations sociales (retraites comprises) et la reconnaissance des diplômes, qualifications et aptitudes, on pourrait démultiplier les retombées positives de la contribution de la diaspora et promouvoir le mouvement et le retour des migrants.

B. Renforcement des capacités et membres de la diaspora

49. Si les États sont de plus en plus nombreux à reconnaître l'importance de la solidarité de la diaspora en faveur du développement, les groupes issus de la diaspora ont souvent eu du mal à s'ouvrir pleinement à d'autres acteurs. On demande de plus en plus aux groupes de la diaspora de servir d'intermédiaires financiers et de concourir à des investissements à long terme et au transfert des connaissances afin de favoriser l'esprit d'entreprise et d'innovation à l'intérieur et à l'extérieur de leur pays. Pour pouvoir contribuer pleinement au développement, la diaspora devait avoir accès aux réseaux d'affaires et au crédit, à des fonds de contrepartie de financement ou aux conditionnalités compétitives et se former aux affaires. Certains participants ont appelé de leurs vœux des programmes de financement permettant de soutenir des Initiatives de développement à petite échelle, prises par les migrants, par exemple l'Initiative conjointe Commission européenne-

Nations Unies pour le développement et la migration, financée par la Commission européenne.

C. Migrants, migrations et programme de développement de l'ONU pour l'après-2015

50. Les participants ont préconisé de faire une place aux migrations internationales dans le programme de développement de l'ONU pour l'après-2015, étant d'avis qu'elles participaient aux processus de développement et influaient sur le développement du pays d'origine et du pays de destination. Correctement encadrées, les migrations internationales étaient susceptibles d'influer positivement sur le développement. Il faudrait fixer des indicateurs et des objectifs de développement concrets, le but étant de suivre l'évolution de mesures visant à multiplier les avantages et à surmonter les inconvénients des migrations. Certains participants ont préconisé d'ériger les migrations en objectif de développement autonome; d'autres estiment préférable de les intégrer à d'autres objectifs, par exemple la réduction de la pauvreté ou les partenariats pour le développement. Il faudrait donner au migrant les moyens, les droits et la protection nécessaires pour lui permettre de s'épanouir pleinement et de contribuer ainsi au développement de son pays d'origine et de son pays d'accueil.

D. Amélioration de la base de données d'éléments factuels

51. Les participants ont souligné que l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits et un débat public éclairé nécessitaient des données et une analyse à jour, fiables et facilement accessibles. On sait que l'évolution démographique à l'échelle mondiale se mesure d'après la mortalité, la fécondité et les migrations internationales, cette dernière composante étant la moins bien connue des trois. Depuis qu'elles existent, la Division de statistique et la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat étaient les meilleures sources d'estimations et de projections démographiques mondiales dignes de foi; elles étaient toutefois largement tributaires de systèmes nationaux de collecte de données dont la qualité ou la quantité laissait souvent à désirer.

52. Le dialogue de haut niveau offrait l'occasion inédite d'encourager le renforcement durable des capacités dans le domaine de la collecte de données relatives aux phénomènes migratoires. Il était indispensable de réunir des données sur les effectifs et flux migratoires ventilées selon l'âge, le sexe, le niveau d'instruction, les qualifications, le pays de naissance, de nationalité et le dernier pays de résidence des migrants. Il fallait améliorer d'urgence les systèmes de gestion de l'information dans ce domaine. Afin de remédier aux lacunes et carences, certains participants ont suggéré de procéder à une évaluation mondiale des données et capacités disponibles. En agissant ensemble, le système des Nations Unies, les États Membres et les instituts de recherche contribueraient à renforcer l'infrastructure et l'expertise technique nécessaires pour améliorer la base de données factuelles sur les migrations internationales.

IX. Thème 4 : Gouvernance des migrations et partenariats

A. Approche de la problématique des migrations et du développement fondée sur les droits, attentive à la problématique hommes-femmes et centrée sur les migrants

53. Les invités ont reconnu que l'on avait beaucoup fait depuis le premier dialogue de haut niveau organisé en 2006 pour asseoir le dialogue et la coopération en matière de migrations internationales et de développement. La société civile prenait désormais une part active aux débats tenus à l'échelle mondiale en tant que participant à part entière et était bien préparée à participer à la prochaine réunion de haut niveau. Étant donné l'internationalisation des marchés et la mobilité accrue, les États, la société civile, les migrants, les groupes de la diaspora, les associations patronales, les syndicats et le secteur privé devaient faire preuve de solidarité et coopération accrues. Les débats et les partenariats à venir pourraient s'inspirer d'exemples de bonnes pratiques et de modèles de bonne gouvernance en matière de gestion des migrations aux échelons international, bilatéral, national et local empruntés, notamment, à de grandes villes et à des autorités locales.

54. Il était urgent d'adopter une approche des migrations et du développement fondée sur les droits, centrée sur les migrants et attentive à la problématique hommes-femmes. Le plan d'action quinquennal en huit points de la société civile, qui recense les principaux problèmes et formule des recommandations à l'intention du dialogue de haut niveau, était fort utile à cet égard. Le droit de rester, d'émigrer et de rentrer dans son pays d'origine, ainsi que les principes de non-discrimination et de non-criminalisation des migrants, devaient être reconnus par tous les acteurs.

B. Partenariats, coopération et cohérence

55. Étant un phénomène mondial, les migrations appelaient une solution mondiale. Les participants ont souligné l'importance de partenariats, de la coopération et de la cohérence des actions à tous niveaux. Le Forum mondial sur la migration et le développement a été l'occasion d'un dialogue informel entre gouvernements, la société civile étant reconnue comme un interlocuteur valable. Le Groupe mondial sur la migration était un important mécanisme de collaboration interinstitutions au sein du système des Nations Unies. Les participants se sont accordés à dire que les migrants et les migrations et la gouvernance mondiale de ces phénomènes devaient faire partie intégrante du programme d'action de l'ONU et des programmes de travail des organismes du système des Nations Unies. Les représentants de la société civile ont appelé de leurs vœux la création de nouvelles plateformes de dialogue entre les États Membres, la société civile, le secteur privé et les membres du Groupe mondial sur la migration.

56. Les participants ont souligné l'importance de la coopération pratique, notamment au niveau local. Les grandes villes, où vivaient la plupart des migrants, jouaient un rôle clef dans la conception de politiques protectrices de leurs droits, leur permettant ainsi d'apporter une plus grande contribution à leur pays de résidence et d'origine. Le secteur privé, les acteurs du développement et les migrants étaient jusqu'ici sous-représentés dans les débats et dans l'élaboration

active de politiques en matière de migrations. Leur donner voix au chapitre, ce serait leur permettre de contribuer à l'élaboration concrète d'une approche de la problématique des migrations et du développement en question.

X. Conclusion

57. La rapporteuse des auditions informelles a fait observer que la société civile s'était préparée au dialogue de haut niveau de 2013 d'une façon bien plus systématique qu'elle ne l'avait fait en prévision du premier dialogue, notamment sous l'angle de la participation, de la compréhension, du plaidoyer et de l'organisation. Avant tout, la société civile avait pris conscience de l'occasion historique que lui offrait le dialogue à venir de collaborer avec les États Membres à l'élaboration de mesures concrètes pour accroître les retombées positives des migrations dans l'intérêt de toutes les personnes concernées, au cours des cinq ans à venir, et était prête à la saisir.

58. Le moment était venu d'entamer un « dialogue transformateur » qui déboucherait sur des recommandations concrètes et des mesures de suivi. Le plan d'action quinquennal en huit points de la société civile décrivait les principaux problèmes et proposait des recommandations tendant à voir protéger les migrants, à respecter leurs droits et à favoriser les retombées positives des migrations internationales sur le développement. La rapporteuse a exprimé l'espoir que le dialogue de haut niveau marquerait l'avènement d'une ère nouvelle de coopération constructive, qui serait l'occasion de fixer des objectifs et des cibles communs, assortis de mesures de suivi et de surveillance appropriées.

59. Un représentant du Cabinet du Président de l'Assemblée générale a remercié tous les invités, orateurs et participants d'avoir pris part aux auditions et d'y avoir contribué. Conformément aux objectifs généraux du dialogue de haut niveau, ces auditions ont permis de dégager un certain nombre de mesures concrètes, le but étant de renforcer la cohérence des actions et la coopération en matière de migrations internationales et de développement. Il a exprimé l'espoir que les discussions se poursuivraient à tous les niveaux dans les mois à venir, le but étant d'enrichir le dialogue de haut niveau prévu en octobre. Le Cabinet attendait avec intérêt de recevoir les noms de représentants de la société civile qui parleraient en son nom lors de la réunion de haut niveau d'octobre. Le dialogue de haut niveau offrait à tous, y compris la société civile, la singulière occasion de promouvoir un programme d'action sur les migrations internationales et le développement et de proposer des mesures concrètes et des mécanismes de suivi permettant d'améliorer le bien-être des migrants et des non-migrants.

Annexe

Programme des auditions informelles interactives avec des représentants d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile et du secteur privé

10 heures-13 heures

Séance de la matinée

10 heures-10 h 15

Ouverture des auditions

Allocution du Président de l'Assemblée
générale

Allocution du Vice-Secrétaire général

10 h 15-10 h 50

Premier groupe : dialogue de haut niveau de 2013 :
bilan et perspectives

10 h 50-11 h 55

Thème 1 : Travail et mobilité des migrants

11 h 55-13 heures

Thème 2 : Droits et protection des migrants

15 heures-18 heures

Séance de l'après-midi

15 heures-15 h 35

Point de vue de la jeunesse : les voix du
changement

15 h 35-16 h 40

Thème 3 : Développement humain et rôle de la
diaspora

16 h 40-17 h 45

Thème 4 : Gouvernance des migrations et
partenariats

17 h 45-18 heures

Clôture des auditions

Allocution de la rapporteuse

Allocution d'un représentant du cabinet du
Président de l'Assemblée générale